

Orchestra-Kazibao

Société Anonyme

400 avenue Marcel Dassault
34170 Castelnau-Le-Lez

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2011

Période du 1^{er} mars au 31 août 2011

Axiome Audit
215, rue Samuel Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier Cedex 2

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Orchestra-Kazibao

Société Anonyme
400 avenue Marcel Dassault
34170 Castelnau-Le-Lez

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2011

Période du 1^{er} mars au 31 août 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Orchestra-Kazibao, relatifs à la période du 1^{er} mars au 31 août 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration,

. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à

remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 24 octobre 2011	
Les Commissaires aux Comptes	
Axiome Audit	Deloitte & Associés
Steve AMAT	Albert AIDAN